

Qualité de l'eau et captage prioritaire

Un exemple : Autichamp



Historique

- L'agriculture à Autichamp
 - 12 agriculteurs dont 11 éleveurs
 - 27 bâtiments d'élevage, dont 60% en volailles
 - 300 ha : céréales à paille / luzerne + semences de printemps irriguées, vignes, prairies
- Depuis 1996, teneurs en nitrates supérieures à 70 mg/l
 - ↳ Dérogation pour l'eau potable avec en contrepartie d'un programme d'actions agricoles
- AGR'EAU26, programme CA26 sur la gestion qualitative et quantitative de l'eau



CHAMBRE
D'AGRICULTURE
DRÔME

AGR'EAU26

- 2001 : Autichamp devient zone pilote sur la thématique fertilisation
 - Achat d'un épandeur en CUMA
 - Près de 100 mesures et analyses pour aider à piloter la fertilisation
 - Un accompagnement individuel des agriculteurs : calculs de doses optimales, planification et suivi de la fertilisation
- ↳ bonne connaissance des pratiques



CHAMBRE
D'AGRICULTURE
DRÔME

En complément...

- Mise aux normes des bâtiments d'élevages : PMPOA pour les aides financières, conseils bâtiments
 - Suivi économique : calcul des marges brutes et impact des charges de fertilisation
 - Mise en place de CAD 2005-2010 : adapter la fertilisation et suppression de la fertilisation des prairies
 - 3 conversions à l'AB
- ↳ bonne connaissance des exploitations

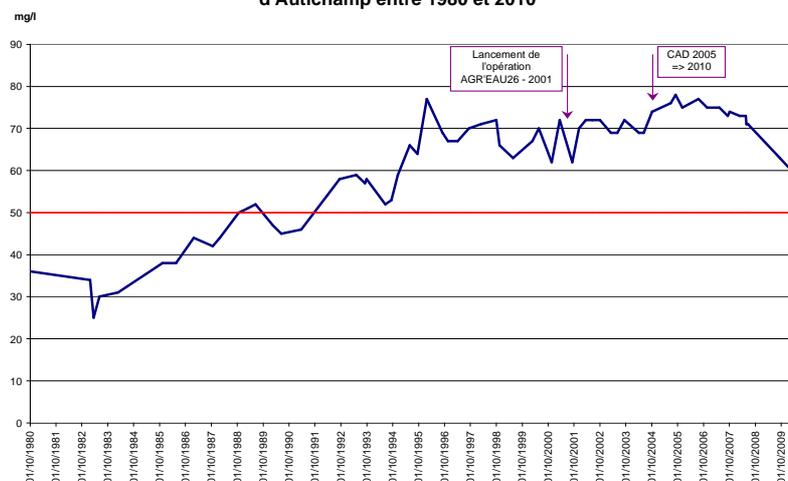
Vers un engagement encore plus poussé

- 2006 : une volonté d'aller plus loin
 - Lancement d'une réflexion en faveur de la réduction de dose
 - ↳ démarche volontaire
 - Réalisation d'une étude sur le bassin molassique d'Autichamp par Idées Eaux
 - ↳ bonne connaissance du milieu
- 2008 : validation technique de la MAET Autichamp (validation financière par la COREAM en 2009)

FERTI01 = Réduction de dose à 50 u

2008 c'est aussi la baisse des teneurs en nitrates

Evolution des teneurs en nitrates de l'alimentation en eau potable d'Autichamp entre 1980 et 2010





CHAMBRE
D'AGRICULTURE
DRÔME

Captage prioritaire 1^{ère} étape : la zone de protection

- 2009 : définition de la zone de protection du captage dans le cadre de la procédure captages prioritaires
 - Surface de l'aire d'alimentation (AAC) proposée initialement par le BRGM : **192 ha**
 - AAC retenue après discussions avec les agriculteurs, très mobilisés : **114 ha**
 - Surface de "contractualisation" : **82 ha** de SAU éligible aux MAET
- ➡ Pas d'engagement possible des agriculteurs sans consensus sur la zone d'action



CHAMBRE
D'AGRICULTURE
DRÔME

MAET Autichamp

FERTI01 = Réduction de dose à 50 u

- Mai 2010 : Labellisation de l'opération MAE "Reconquête de la qualité des eaux du captage de Chaffoix sur la commune d'Autichamp "
- Engagement immédiat et volontaire de 5 des 7 agriculteurs concernés
Les 2 autres s'engageront en 2011 (en attente de fin de CAD)
- Taux de contractualisation : **80 à 100 %**
sauf 1 agriculteur avec beaucoup de cultures spécialisées (50%) soit **51,60 ha**



Captage prioritaire 2^{ème} étape : le plan d'action

- Chantier ouvert cette fin d'année pour la rédaction d'un plan **d'actions volontaires**
- Une obligation sur le taux d'engagement pas sur les résultats attendus
- Des indicateurs **de suivi**, pas un objectif de résultat rendant les mesures obligatoires en cas de non atteinte



Conclusions

- La mobilisation puis l'adhésion des agriculteurs passe par un gros travail de sensibilisation, une étroite collaboration
 - Une forte pression réglementaire ne fait que renforcer leur opposition au projet
- ➡ Exemple du captage des Jabelins à Romans